

DEC221041DR15

Décision portant fin de fonction de M. Frédéric LOUERAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS en date du 20 décembre 2021 nommant Mme Cécile ZAKRI, directrice de l'UMR 5031 ;

Vu la décision DEC130478DR15 en date du 12 février 2013 nommant M. Frédéric LOUERAT aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 17 décembre 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Frédéric LOUERAT, au sein de l'UMR 5031, intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), à compter du 1^{er} mars 2022.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} mars 2022

La directrice de l'unité

Cécile ZAKRI

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

